# TOPONYMIE BASQUE. 1

# VIII.

M. Vinson pense que la forme ancienne de Saint-Pierre d'Irube, *Yruber* ou *Hiruber*, pourrait être "soit *Hirubehere*, au-dessous de la ville, soit plutôt *Hiruberri*, ville neuve; *Hiru* — ajoute-t-il — serait une variante de *hiri*; la forme pleine serait même *irun*, *hirun* (cf. *Irun*, *Irumberry*); nous savons que *n* final disparaît dans la composition: *eguerri* pour *eguberri* — le docte basquisant aura sans doute voulu écrire *egun berri* — jour nouveau . . .".

Voyons ce que vaut cette hypothèse.

Voy. le no. d'avril-juin 1913, pp. 261-273. — M. Vinson a publié dans le no. d'octobre-décembre 1912, p. 405, un article auquel je répondrai à la fin de cette étude.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Oïhenart, Notitia utriusque Vasconiæ, éd. de 1656, p. 90.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Moret, Investigaciones historicas de las antiguedades del Reyno de Navarra, éd. de 1766, p. 63.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Ibid. p. 105.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Sobre los nombres de la antigua Baskonia (Revue intern. des Études basques, novembre-décembre 1908, pp. 753-754).

mot: "El segundo tema — dit-il — es el adjetivo euskaro *berri* "nuevo". El primero pudiera estar contraido, *ilu-*, faltandole la letra terminativa . . . La interpretacion mas llana, supuesta la forma *Ilumberritani* (*Ilumberitani*), seria la de "sombrio, obscuro", sin excluir otras que los lectores encontrarán recordando análisis anteriores. Más la forma *Iluberritani* sugiere otra mucho más plausible: *ilu* variante de *ili* "pueblo, ciudad".

Combien me paraît préférable l'explication de "Irún-Uranzu" que nous donne Don Serapio Mugica, car, évidemment, le nom de Lumbier est plutôt une contraction de Ilumberri que de Iluberri, et on chercherait en vain dans un nom de lieu basque ilu pour ili on iri. Le savant inspecteur des archives municipales de Guipuzcoa atteste que Ir a la même signification que Ur "eau", et que une se traduit par "sitio": Ir une "endroit, site d'eau". Uranzu, que l'on a aussi écrit Iranzu, vient de Ur, Ir "eau" et anzu "tari": eau tarie, bourbeuse; c'est un territoire où se trouvait la casa solar de Uranzu et qui, à une époque ancienne, fut uni à Irun. On trouve, en effet, les formes suivantes: 1203, Irun; 1480, Irun-Iranzu; 1496, Irun-Uranzu; 1577 (dans un document de l'évêché de Bayonne) Iron-Uranchu; et dans les registres de l'Ayuntamiento commençant en 1645, Irun-Uranzu et Irun-Iranzu indifféremment.

J'ajouterai pour corroborer l'opinion de Don Serapio Mugica que l'antique *Ilumberri*, Lumbier, s'étend sur une éminence qui domine le point de jonction des rivières de Salazar et d'Irati, et que Irún-Uranzu est situé sur la rive gauche de la Bidassoa.

Il y avait aussi, en Labourd, une maison infançonne<sup>3</sup> d'Irun ou

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Monografía histórica de la villa de Irún, 1903, in-4°, pp. 37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>M. C. C. Uhlenbeck, dont les savants travaux sur la langue basque sont certainemeut aussi appréciés que ceux de M. Vinson, constatait naguère l'alternance de *i* et *u* devant *r* ou *l* et la permutation fréquente de *ir*, *ur* en *il*, *ul* (*Revue intern. des Études basques*, septembre-décembre 1909, *Phonétique comparée du Basque*, pp. 481 et 489).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Maisons franches de la Basse,-Navarre et du Labourd, ayant parfois des censives et se prétendant nobles, ce qui fut souvent contesté; à la différence des palacios de cabo de armeria ou maisons nobles, elles n'avaient pas droit d'entrée aux états et payaient la taille. Dans les provinces espagnoles, en Navarre et en Aragon infanzon était synonyme de noble et infanzonia de sangre se disait pour noblesse de race.

Iron, à Mendionde, qu'un financier enrichi, Jean-Baptiste-Martin d'Artaguiette d'Iron, receveur général des finances de la généralité d'Auch, transforma en château dans les premières années du XVIII° siècle, une maison rurale Irunaga ou Ironaga à Briscous, et, au XVII° siècle, une maison noble d'Irundaritz ou Irondaritz à Mouguerre. Tous ces édifices sont ou étaient bâtis prés d'un cours d'eau, de même qu'au pays de Cize, à Ainhice, un vieux palacio nommé Ihune et Yhunea en 1388, Irune de la parroquia d'Ainhice en 1416, Irume la casa en 1494, Irume d'Ainhice en 1536; c'est aujourd'hui une ferme que la carte de l'État-major intitule Iroume.

Enfin, le château d'Irumberry, mentionné dès 1189, couronne une colline au pied de laquelle se joignent un ruisseau venant d'Aincille et le Lauribar qui la côtoient. Ce manoir, dont il sera encore question plus loin,. se trouve à Saint-Jean-le-Vieux, dans l'ancien hameau de la Madeleine, et le fait qu'il y avait, à environ 2500 mètres d'Irumberry et dans le même pays de Cize, un village et un *palacio* d'Iriberry prouve bien que les deux noms ne pouvaient pas avoir une signification identique.

# IX.

Sans trop m'écarter du sujet de cette étude et à propos de Saint-Jean-le-Vieux, je vais me permettre d'examiner ici la valeur historique d'un ingénieux mémoire sur *la Voie romaine de Bordeaux* à Astorga dans sa traversée des Pyrénées, que M. Louis Colas, agrégé de l'Université et professeur d'histoire au Lycée de Bayonne a publié dans la Revue des Études anciennes, ¹organe de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi.

Bien que le patronage soit d'importance, la question semblerait peut-être rabattue, on serait même tenté de penser que le jeune et distingué professeur s'est laissé aller à un travail de quatrième ou cinquième main, si son étude n'aboutissait à des conclusions aussi

<sup>&#</sup>x27;T.XIV, no. 2, avril-juin 1912, pp. 175-188. — M. Colas a donné une nouvelle édition de son étude dans le *Bulletin mensuel de Biarritz-Association*, no. d'août 1912, en y ajoutant (no. de novembre) un récit romanesque de la bataille de Roncevaux, d'après la *Chanson de Roland*, agrémenté du dessin d'un vitrail de la cathédrale de Chartres que Léon Gautier avait déjà publié dans son édition de la célèbre chanson de geste.

originales qu'inattendues. A l'en croire, Saint-Jean-le-Vieux et le Château Pignon seraient incontestablement *l'Imus Pyrenœus* et le *Summus Pyrenœus* de *l'Itinéraire d'Antonin*.

"Je vais essayer — expose M. Colas — de démontrer que c'est bien Saint-Jean-le-Vieux qui est *Imus Pyrenœus*.

"I. Saint-Jean-le-Vieux a existé bien avant Saint-Jean-Pied-de-Port. Son nom, en basque, est *Donazaharré* (pour *Bon Ibane Zaharré*) Saint-Jean-le-Vieux, tandis que Saint-Jean-Pied-de-Port est *Donibane Garaci* (Saint-Jean de Cize). La tradition est ici parfaitement d'accord avec le nom des deux localités. Elle rapporte que *Donazaharré* aurait été autrefois brûlé par les Maures et que Garcia Jimenez, premier roi de Navarre, aurait bâti en 716 la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port dans une position plus facile à défendre. Saint-Jean-le-Vieux est, d'ailleurs, un lieu de passage tout autant que Saint-Jean-Pied-de-Port. Un curieux texte de Roger de Hoveden l'appelle la "porte d'Espagne", la "porte du pays de Cize", en mentionnant l'expédition de Richard Cœur-de-Lion, qui pénétra dans ces régions lointaines en 1178.

"Saint-Jean-le-Vieux décroît régulièrement, d'ailleurs, au profit de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il comptait 1434 habitants en 1792, 884 en 1896; le périmètre de cette agglomération a été autrefois beaucoup plus considérable.

"II. L'existence d'un camp romain à Saint-Jean-le-Vieux, camp où stationnaient probablement les forces de police chargées de veiller à la sécurité des voyageurs, est un argument en faveur de notre thèse. Ce camp a existé à quelques mètres à peine de la route nationale conduisant de Saint-Jean-Pied-de-Port à Saint-Jean-le-Vieux. La partie centrale en est bien conservée. Elle consiste en une pyramide de terre de forme irrégulière, au sommet de laquelle on accède par trois gradins nettement marqués. Au sommet s'ouvrait jadis un puits dont les parois sont formées de blocs de pierre d'Arradoy. Ce puits est aujourd'hui comblé. Tout autour du réduit central régnent de profonds fossés au-delà desquels s'étendent des terrassements

<sup>&#</sup>x27;,,1l y a environ cinquante ans, des travaux de dérasement furent effectués dans cet endroit: on trouva des monnaies romaines — aujourd'hui dispersées — des débris de vases, un petit aqueduc assez bien conservé. L'abbé Haristoy fait allusion, Revue basque. Vol. VII, 3.

nivelés aujourd'hui et séparés par d'autres fossés qu'occupe un chemin vicinal allant jusqu'au Laurhibar. Il est d'ailleurs difficile de reconnaître le tracé primitif du camp au milieu des cultures et des sentiers, mais la partie centrale est dans un état parfait de conservation."

Mais aucun des érudits qui ont étudié l'histoire du Pays Basque n'ignore que le Garcia-Jimenez, prétendu roi de Navarre en 716, est un personnage fabuleux. Le fondateur de la monarchie navarraise, Eneco-Semen, surnommé Arista, élu roi de Pampelune en 824, mourut en 852, et on sait par la chronique du moine de Vézelay qu'en 1137 les états d'Éléonore d'Aquitaine s'étendaient jusqu'aux Pyrénées et à la croix de Charles. Ce ne fut qu'après la mort de Bernard-Sanche de Cize, vicomte de Soule, du chef de sa mère, et dernier seigneur de Cize, arrivée en 1178, que Saint-Jean-Pied-de-Port et le pays de Cize, qui relevaient du duché de Gascogne, passèrent définitivement sous la sujétion des rois de Navarre. Une charte de donation de l'église Saint-Vincent de Pede Montis à l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle par Martin de Saint-Michel, prêtre, fils de feu Martin de Saint-Michel et de Jordane d'Irumberry, et par Bernard de Lacarre, évêque de Bayonne, est datée de l'église Saint-Vincent, prés de Saint-Michel de Pede Montis, le 11 des calendes de septembre 1189, "regnante rege Sancio in Navarra et Martino Chipia tenente de manu ipsius regis terram de Cisa". 1

Et la tradition admise par M. Colas est relativement récente. Elle se manifesta pour la première fois, je crois, dans un *Mémoire* instructif concernant la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et sa citadelle, daté du 31 juillet 1753,<sup>2</sup> et fut reproduite par Adolphe Joanne dans les diverses éditions de son *Itinéraire des Pyrénées*, au moins depuis 1862, puis, dans son *Dictionnaire administratif de la France*, où il donne très gratuitement Saint-Jean-le-Vieux comme construit sur

dans ses Recherches sur le Pays basque, à des monnaies d'argent trouvées à Saint-Jean-le-Vieux (p. 14)."

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. des Basses-Pyrénées, *B. 5951*. — Quelques années plus tard, l'archevêque de Compostelle échangea cette église avec le monastère de Roncevaux contre celle de Sainte-Marie du Sauveur.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Ce mémoire conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sous le no. 6440-182, a été imprimé par A. Lamaignère, à Bayonne, en 1895.

une bourgade romaine. D'un autre côté, on ne voit pas que les Maures aient jamais fait d'incursions dans les contrées qui formèrent le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule; lorsqu'ils pénétrèrent dans les régions d'Oloron et du Béarn, ce fut par l'ancienne voie romaine qui passait à Gurrea, Ayerbe, Somport (Summus Pyrenœus), Urdos et Accous.

Ensuite, le jeune agrégé de l'Université me semble interpréter d'une façon trop favorable à sa thèse le texte pourtant très clair de Roger de Hoveden. Le chroniqueur anglais ne parle pas de Saint-Jean-le-Vieux; il dit seulement que Richard Cœur de Lion, après avoir assiégé et pris Bayonne, fit avancer son armée jusqu'au Port de Cize, appelé Porte d'Espagne au temps où écrivait Hoveden, qu'il assiégea le château de Saint-Pée, le prit et le démolit (. . . et inde promovens exercitum suum usque ad Portus Sizaræ, quæ nunc Porta Hispaniæ dicitur, obsedit castellum Sancti Petri, et cepit et demolitus est illud . . .). Comme le vicomte de Bayonne, le seigneur de Saint-Pée était un vassal rebelle du duc d'Aquitaine.

Quant au prétendu camp romain, j'estime que M. Colas s'illusionne. Les ouvrages de castramétation que l'on rencontre assez fréquemment dans les Basses-Pyrénées, les Landes et les autres régions de la Novempopulanie, ont été tour à tour attribués aux Romains, aux Wisigoths, aux Sarrasins et aux Vascons. "Ces lieux fortifiés — dit M. Mazure 1— ne paraissent point avoir été l'ouvrage des Romains. Les constructions uniformes des camps Novempopulaniens dans lesquels la construction en pierre joue peu de rôle, ne permet guère de les attribuer à ces vainqueurs du monde qui ne construisaient rien sans leur ciment immortel et qui semblaient associer toutes leurs constructions à l'éternité de leur empire. Les camps des Romains étaient carrés; ils avaient quatre portes au lieu d'être inaccessibles comme les monumens dont nous parlons; leurs parapets étaient surmontés de fortes palissades; au milieu s'élevait la tente du général sur un tumulus qui formait la partie la plus élevée de tout le camp. De plus, la campagne environnante était couverte de constructions de pierre, chaussées, redoutes, avant-postes, jusqu'à une grande étendue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Histoire du Béarn et du Pays Basque, Pau, 1839, in-8°, pp. 436 et suiv.

Or là, il n'y a rien de tel, rien en dehors de l'enceinte. Et enfin, les camps des Romains ne pouvaient pas être aussi multipliés que les monumens qui se trouvent dans cette contrée; après l'expédition de Orassus et celle de Preconinus-Valerius, on trouve sous Auguste les victoires de Messala au pied des Pyrénées et sur les bords de l'Adour; mais ces trois expéditions, rapides comme elles furent, ne sauraient expliquer comment les Romains auraient ainsi prodigué leur castramétation dans cette contrée".

Après avoir constaté combien sont incertaines les traditions relatives aux Maures, l'historien béarnais ajoute: "L'opinion préférée par M. Palassou et à laquelle aussi nous trouvons le plus de vraisemblance est celle qui attribue aux Vascons l'origine des camps fortifiés des Basses-Pyrénées. Nous avons aussi rappelé cette invasion du peuple Basque, qui sut se maintenir contre les rois Mérovingiens avec un courage que rien ne put briser. Obligés de céder peu à peu le territoire de la vaste province à laquelle ils avaient laissé leur nom, les Vascons refoulés dans notre région, ont fini par s'y maintenir avec leurs frères du Labourd et de la Navarre. Poursuivis par leurs ennemis vainqueurs, réduits à déserter les villes où les Francs s'établissaient avec leurs garnisons disciplinées, il est naturel de croire qu'ils se sont réfugiés dans les campagnes, et qu'ainsi le pays a été hérissé de retranchemens, soit pour l'attaque soit pour la défense, et dans tous les cas pour se maintenir dans un pays où chaque pouce de territoire ne leur était assuré qu'au prix d'une victoire".

Mon très regretté ami, M. Louis Etcheverry, mentionnait aussi le prétendu camp romain dans son intéressante *Monographie de Saint-Jean-le-Vieux* ¹:,,On croit posséder — disait-il — les vestiges d'un camp romain". Puis, après avoir relaté l'occupation du bourg par les armées anglo-espagnoles, en 1814, pendant qu'elles faisaient le siège de Saint-Jean-Pied-de-Port, il ajoutait: "La trace d'une redoute faite à cette époque subsiste, *beaucoup plus certaine que celle du camp romain*".

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Monographies de communes, concours ouvert en 1897 par la Société des Agriculteurs de France, Paris, 1898, g<sup>4</sup> in-8°, pp. 289-336, Commune de Saint-Jean-le-Vieux par M. Louis Etcheverry.

D'après un autre de mes amis, M. Delrieu, ancien percepteur des finances à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Saint-Jean-de-Luz, qui a étudié ces camps retranchés, les gradins signalés par M. Colas se retrouveraient dans beaucoup d'entre eux et proviendraient simplement du passage continuel des bœufs et des vaches que l'on y mène paître.

J'ai été plusieurs fois à Saint-Jean-le-Vieux, j'y séjournai même une huitaine de jours au château de Saint-Pée, chez M. Louis Etcheverry, il y a bien quinze ou seize ans, sans y avoir jamais entendu parler de débris de vases ni d'un petit aqueduc trouvés aux environs du prétendu camp romain et que M. Colas a tout l'air de nous donner pour aussi romains que le camp. Cette découverte doit être récente; mais on ne s'explique guère l'existence d'un aqueduc dans une région arrosée par la petite rivière du Lauribar et trois ou quatre ruisseaux. Peut-être s'agit-il de quelque rigole d'irrigation ou du canal d'un moulin disparu.

Pour les monnaies romaines "dispersées aujourd'hui", M. l'abbé Haristoy, ¹ à qui s'en réfère M. Colas, dit simplement ceci: "En 1879 on a trouvé encore à Barcus des *monnaies romaines d'argent*, comme en 1860 on en avait trouvé dans la lande de Hasparren. Enfin, tout récemment, on vient de trouver *une nouvelle médaille romaine d'argent* près d'un monument de Saint-Jean-le-Vieux". Et encore n'est-il pas bien certain que cette unique médaille fût réellement romaine: je sais, pour en avoir vu un certain nombre entre les mains de mon ami M. Charles d'Etcheverry-Duhalt, qui m'en donna quatre, que les monnaies trouvées à Barcus étaient ibériennes et non pas romaines. Hors de son église, et surtout, dans ses *Recherches historiques*, la parole de l'excellent et regretté curé de Ciboure n'était pas toujours — hélas! — parole d'Évangile.2

X.

Le prétendu *Imus Pyrenœus* de M. Colas n'a certainemeut jamais eu ni le passé ni l'importance que lui attribue le jeune agrégé de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Recherches historiques sur le Pays Basque, Bayonne, 1883, t. 1°, p. 14, no. 2. 
<sup>2</sup>Voy. dans la Revue de Béarn, Navarre et Lannes, t. 1°, 1883, pp. 494-496 un compte rendu critique, signé Hippolyte Lafaurie (Paul Labronche), du premier volume de l'ouvrage de M. l'abbé Haristoy.

l'Université. Il est en plaine, à quatre kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port, point de départ du port de Cize, et le nom de Saint-Jean-le-Vieux, qui apparaît pour la première fois en 1352, n'a pas plus précédé celui de l'ancienne capitale de la Basse-Navarre que le Saint-Michel *-de-Pede-Montis* de 1189 ne s'est, dès 1243, transformé en Saint-Michel *-le-Vieux* pour se distinguer d'un hameau de Saint-Michel situé au bourg d'Ustaritz, en Labourd.

En effet, jusqu'au XVI siècle, Saint-Jean-le-Vieux s'est toujours appelé Saint-Pierre d'Usacoa; ce nom a même persisté jusqu'en 1702, et on verra plus loin comment lui vint celui sous lequel il est connu aujourd'hui.

Le bourg actuel fut formé en 1792 de six paroisses ou communes: Saint-Pierre d'Usacoa, devenu Saint-Jean-le-Vieux, Urrutie, Zabalze, La Madeleine, Aphat-Ospital et Harriette, dont la population était de 1474 âmes et sur lesquelles cette étude critique du mémoire de M. Colas m'oblige à donner quelques renseignements qui, du reste, ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt.

Saint-Pierre d'Usacoa ou Saint-Jeun-le-Vieux. — L'église de Saint-Pierre d'Usacoa, maintenant seule paroissiale, se trouve, ainsi que le château de Saint-Pée, <sup>2</sup> sur la rive droite du Lauribar, d'où lui vient probablement son nom, *ur* "eau" et saco "ravin": ravin d'eau. On a vu plus haut que le château (castellum Sancti Petri) fut pris et démoli en 1178 par Richard Cœur de Lion. Un seigneur de Saint-Pée le reconstruisit un peu plus tard, mais le bâtiment actuel ne date, je crois, que du XVIII siècle.

Après la ruine de l'église Saint-Jean d'Urrutie et d'une partie de ce village, 3 ce qui en restait fut englobé, sous le nom de Saint-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Loi concernant la circonscription des Paroisses du Département des Basses-Pyrénées. Donnée à Paris le 12 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté, A Pau, chez Daumon, Imprimeur du Département des Basses-Pyrénées, in-4°, p. 53: "Saint-Jean-le-Vieux, [Population] 1, 474. — A la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux sont réunies, la Magdelaine, Çabalce, Urrutie, Harriette et Apat-Ospital; l'église de Harriette ne sera qu'oratoire, celles de Çabalce et de la Magdelaine sont conservées à titre de succursales".

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pée, Pé, Pées, Per sont des dimmutifs romans de Pierre. Aujourd'hui le château de Saint-Pée est improprement appelé de Salha pour avoir longtemps appartenu à la famille de ce nom; mais le vrai chateau de Salha se trouve à Aïciritz, près de Saint-Palais, au pays de Mixe.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voy. ci-après, à *Urrutie*.

Jean-le-Vieux, dans la paroisse de Saint-Pierre d'Usacoa, et ce nom de Saint-Jean-le-Vieux était certainement pris, alors, dans le sens d'ancienne paroisse de Saint-Jean, parropie pergude de Sant Johan de Urrutia. Une charte datée de la biele de Sent Johan le 30 novembre 1352, nous apprend que l'ondrat et sabi N'Arnaut Guyllelm d'Agramont, callonge de l'espitau de Sancte Marie d'Arroncesbaus, procurador segunt dixo deu sabi et discret En Garcie Gil, calonge deudit espitau et rector della glisie de Sent Per d'Uxacue, glisie parropiau de Sent Johan lo bieylh et de Çabalce della terre de Cise . . . ha feyt arrendament de tote la soberdicte glisie de Sent Per ab toz son dretadges et debers, dezmes, premizies, offerences, et de totes autres et sengles causes que apertienen . . . alla dicte glisie . . ., es assaber a En Per, filh d'Arssoriz-Suson, prevender d'Elicetche d'Uhart della dicte terre de Cise, et a son man, etc. <sup>1</sup>

Depuis une époque lointaine les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port avaient In coutume d'aller en procession à Saint-Blaise d'Aphat-Ospital le jour de la fête de saint Marc, et, aux Rogations, le lundi à Saint-Michel, le mardi à Saint-Pierre d'Usacoa et le mercredi à Saint-Etienne de Baïgorry. Et, en qualité de juges royaux au criminel dans toute l'étendue de la châtellenie de Saint-Jean, les jurats de la ville prétendaient avoir les premiers honneurs dans l'église de Saint-Pierre, lorsqu'ils y venaient. Nobles Jean d'Armendarits, seigneur de Saint-Pée, Jean, seigneur d'Irumberry, et le commandeur d'Arsoritz leur disputèrent. cette préséance, mais ils furent déboutés, le 22 juin 1428, par Philippe de Navarre, maréchal du royaume, alcalde de la Cour majeure, et Charles d'Echauz, fils aîné du vicomte de Baïgorry, commissaires nommés par le roi de Navarre.

10 février 1487, acte passé à San Per de Usaqua; 2 novembre 1489, l'église Saint-Pierre de Saint-Jean-le-Vieux. — 9 juin 1504, la cour générale du pays de Cize se tient dans le pré de Saint-Pée d'Usacoa. — 1542, "el palacio y solar de Samper que es en la tierra de Cissa, cabo la villa de Sant Johan del pie del puerto".

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. des Basses-Pyrénées, *G. 206*. Je dois cet extrait à l'obligeance de l'archiviste départemental, M. Paul Lorber.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Bibl. nat., mss., Collection Duchesne, vol. 114 f°s, 169 v° et 170.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Ces citations sont prises dans des actes notariés.

Nobles Louis, seigneur de Saint-Pée, et Jean, seigneur d'Irumberry, avant un différend au sujet de leurs droits respectifs de siège et d'offrande "en la yglesia de San Pedro de Ussacua", en remirent la solution à l'arbitrage de noble Jayme de Péruilh, seigneur d'Elicetche d'Ainhice, pour le premier, et de noble Pierre, seigneur de La Lanne d'Ispoure, pour le second, en présence de "Joanot Yriburu y Beltran de Errecalde, havitantes en el dicho lugar de San Pedro de Ussacua". Le 21 mars 1554, à "San Pedro de Ussacua, en la tierra de Cissa", les deux arbitres, vu le procès, les demandes, défenses, répliques, dupliques, articles et requêtes du tout, déduits et produits, jugent que les seigneurs d'Irumberry ont usé et accoutumé de s'asseoir "en lo banc assis devant l'autau de Nostre Dame de Sant Per de la eglise de Ussacua en la part senestre entroa une ozquet (du basque oska, ochka, ochke, entaille) o señau estant en lodict banc tirant vers la muralle de ladicte eglise", prenant la place pour un homme tant seulement et derrière ce banc et sur la même ligne pour une dame de la maison d'Irumberry ou toute autre femme que bon semblera au seigneur d'Irumberry. Le restant dudit banc est et restera aux seigneurs de Saint-Pée. Les arbitres déclarent, en outre, que tant le seigneur de Saint-Pée que les dames et filles de la maison de Saint-Pée et autres qui viennent s'asseoir audit ban et derrière, appartenant audit seigneur, ont le droit d'offrir les premiers, avant ceux de la maison d'Irumberry, sauf les valets, serviteurs, chambrières et servantes dudit seigneur de Saint-Pée qui attendront pour l'offrande que les seigneur et dame d'Irumberry aient offert. Sans dépens à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Celles-ci paieront par moitié Me Bernardino de Haramburu, notaire, et donneront, chacune, une paire de gants aux seigneurs arbitres.1

20 septembre 1577, Ordre de convocation du clergé du diocèse de Bayonne aux synodes et assemblées générales: . . . "Rector Sancti Petri de Usaco" <sup>2</sup> . . . 1583, "Meste Ernaut de Logras, vicari general de la sede de San Johan et rector de San Pedro de Usaco"; 1594,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. de Jaurgain, dossier d'Irumberry, expédition sur papier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Abbé V. Dubarat, *Statuts synodaux du diocèse de Bayonne de 1533*, Pau, 1892, in-8°, Introduction, p. IX.

"Don Hernaut de Logras, rector de San Pedro"; il est question dans cet acte de "la casa de La Borda sita en San Juan el Viejo, parroquia de San Pedro". 1622, "en la parroquia de San Pedro de Ussacua"; 1<sup>et</sup> mai 1624, acte passé "en San Juan el Viejo, reyno de Navarra, y dentro la casa de Minacarte", qui mentionne les maisons de La Borde, de Garaycoeche *alias* d'Ortus, et de Laco "en el dicho San Juan el Viejo"; 1641, au lieu de Saint-Pierre d'Usacoa et dans la salle de Saint-Pée. Février 1642, lettres patentes d'érection en baronnie des château, maison noble et seigneurie de Saint-Pée en Navarre. 1645, lieu et paroisse de Saint-Pierre d'Usaqua; 17 juillet 1648, testament de Don Miguel de Vizcay, [ancien?] curé de Saint-Jean-le-Vieux, fîls de la maison de Vizcay de Çaro et frère de feu Don Martin de Vizcay, prêtre; ¹il lègue son bréviaire et son bonnet à l'évêque de Bayonne. 1648-1678, Don Miguel de Azcue, recteur de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Usacoa.²

Les 30 et 31 décembre 1665, Arnaud d'Oïhenart, agissant comme subdélégué de Thibaut de Lavie, premier président du parlement de Navarre, Don Fausto Burutain, syndic général du royaume de la Haute-Navarre, subdélégué du duc de San German, vice-roi dudit royaume, le chanoine Jean du Livier, délégué de l'évêque et du chapitre de Bayonne, et le chanoine Martin de Salua, délégué du prieur et des chanoines de Roncevaux, assemblés au milieu du pont d'Arnéguy "qui faict la separation de la Basse et Haute Navarre", arrêtent les conditions de la mise en possession:

1° de l'évêque et du chapitre de Bayonne des quarts décimaux des vallées de Baztan, de Lerin et de Bertiz, des Cinq-Villes, etc.

2º du chapitre de Roncevaux des commanderies de Saint-Michel,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>C'est l'auteur d'un volume petit in-4° intitulé: *Drecho de naturaleza que los naturales de la merindad de San Juan del Pie del Puerto tienen en los Reynos de la Corona de Castilla* . . . por Don Martin de Vizcay, Presbytero. Con licencia, en Çaragoça: Por Juan de Lanaja y Quartanel, Año 1621. Du moins, le volume fut publié sous son nom. Il y a eu une autre édition portant la même date, mais qui mentionne des documents postérieurs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il avait été nommé à cette cure par Jean d'Olce, évêque de Bayonne, le 29 novembre 1645 (Arch. des Basses Pyrénées, *G. 17)*. Peut-être n'en prit-il possession qu'après la mort de Miguel de Vizcay.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Le célèbre auteur de la *Notitia utriusquœ Vasconiæ*.

de Récalde, d'Arsoritz, de Mocosail, de Bidarray, et des dîmes, quarts et autres droits des paroisses d'Uhart et Saint-Jean-Pied-de-Port, des dîmes du terme de Gaztelumendy, des pensions des cures d'Uhart, de Saint-Pierre ou Saint-Jean-le-Vieux, des patronats des chapellenie majeure et vicariat de Sainte-Eulalie de Saint-Jean-Pied-de-Port, des vicariats ou cures de Saint-Michel, Çaro, Ayherre, Isturitz, Béhorléguy, Saint-Pierre ou Saint-Jean-le-Vieux, et ensemble de tous les cens, rentes et autres droits seigneuriaux appartenant aux prieur et chanoines de Roncevaux.

L'évêque et le chapitre de Bayonne avaient la jouissance de ces bénéfices depuis la dernière guerre; par contre, pour ceux qu'ils possédaient en Espagne, le chapitre de Roncevaux en percevait les revenus. Cette restitution réciproque avait été ordonnée par le traité de Figuières (24 juillet 1665).

Bertand d'Etchepare est dit curé de Saint-Jean-le-Vieux en 1694 et 1700, et Jean d'Azanza, recteur de Saint-Pierre d'Usacoa en 1702. A partir de Jean-Baptiste de Gaillardon, qui lui succéda en 1709, les titulaires ont toujours été qualifiés curés de Saint-Jean-le-Vieux.

# XI.

Urrutie ou Saint-Jean d'Urrutie. — L'église de ce village était à environ 500 mètres de celle de Saint-Pierre d'Usacoa, sur le bord même de la rive gauche du Lauribar, et le radical ur "eau" semble indiquer que le nom du lieu vient de sa situation près de la rivière. Les maisons appelées Urrutia sont innombrables dans le pays basque et toutes celles que j'ai pu voir se trouvent prés d'un cours d'eau, par exemple, en Soule, le château d'Urrutie (aujourd'hui de Ruthie) à Aussurucq, et, à Lichans, les maisons d'Urruty, d'Urrutibéhère et d'Urrutigoïty (nom francisé en Rutigoïty), celle-ci autrefois noble et patronne de la cure. Je crois que, comme lats (inusité aujourd'hui), urruti avait la signification de erreka (de provenance étrangère)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. de M. Paul Labrouche, *Fonds d'Oïhenart* — Arch. des Basses-Pyrénées. G. 223. — Cf. Jaurgain, *Arnaud d'Oïhenart et sa famille*, Paris, Champion, 1885, in-8°, p. 32, et Abbé V. Dubarat, *La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp*, Pau, 1887, in-8°, p. 229.

"ruisseau", car, dans son *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, M. Paul Raymond signale deux ruisseaux nommés *Urruty*, l'un qui arrose Ahaxe-Alciette-Bascassan et se jette dans le Lauribar, et l'autre qui coule à Mendiondo et se perd dans l'Oyharzabal. Il se pourrait que ce nom fût une déformation très ancienne de *ur guti* "peu d'eau".

Quoi qu'il en soit, an mois de décembre 1243, Pierre-Sanche, seigneur d'Urrutie, fit donation de l'église Saint-Jean d'Urrutie à Loup, prieur de Roncevaux, et à son couvent, en présence de Loup-Sanche de Villanova (Iriberry) et Berasco d'Alos, chevaliers, du seigneur Julian, alcalde de Cize, d'Arnaud de Çaro, seigneur de Çarojaureguia, de Cecurie de Sarasqueta et de Guillaume-Arnaud, seigneur d'Aguerre [de Bustince].

Cette église existait encore en 1333, puisqu'il est dit dans une enquête commencée le 15 février 1332 (v. st.), que le droit de patronage de Saint-Etienne de Baïgorry,² de Saint-Jean d'Urrutie, de Saint-Vincent et de Saint-Martin de Çaro appartenait de tout temps au prieur et au couvent de Roncevaux;³ mais l'église de Saint-Jean d'Urrutie disparut peu après, lors de la ruine du village, car ce qui restait de celui-ci était, ainsi qu'on l'a vu plus haut, appelé Sent Johan lo bieylh et annexé à la paroisse de Saint-Pierre d'Usacoa dès le 30 novembre 1352.

Cette ruine, effet de quelque tragique événement dont on a perdu le souvenir, <sup>4</sup> est attestée par deux rôles des grâces et rémissions de la Basse-Navarre, l'un de 1494 où figurent, parmi les maisons nobles ou rémissionnées: Arsoris, la casa de Urrutia, Apat el hospital, *la* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. des Basses-Pyrénées, G. 204.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En 1263, à Sangüesa, le premier lundi après la fête de Sainte Marie de la Chandeleur, Tbibaut, roi de Navarre, avait fait don à l'hôpital de Roncevaux de ses droits des patronage des églises de Saint-Etienne de Baïgorry, de Saint-Pierre d'Ayherre et de Sainte-Eulalie d'Isturitz, ces deux dernières an pays d'Arberoue (Arch. des Basaes-Pyrénées, *B. 5951* et *G. 204*).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Arch. des Basses-Pyrénées, B. 5951.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Par leurs violentes querelles, les deux puissantes maisons de Luxe et de Gramont ensanglantèrent toute la Basse-Navarre aux XIV° et XV° siècles, et les églises servaient parfois de forteresses à leurs partisans. Il est possible que le château, l'église et le village d'Urrutie aient été saccagés par l'une ou l'autre de ces célèbres factions.

parroquia de Urrutia, San Per la sala, Irumberry la sala, Arrieta la sala, et l'autre de 1536 qui mentionne: la commanderie d'Arsoritz, la salle d'Urruty, l'ospitau d'Appat, la parropy d'Urruty pergude, la salle de Sant Per, la salle d'Irumberry, la salle de Harriette. Un troisième rôle sans date, mais qui fut certainement dressé vers le milieu du XVI° siècle, donne les mêmes noms: encomienda de Arsorits, la casa de Urrutia, Apate hospital, parroquia de San Juan de Urrutia, sala de Samper, sala de Yrumberri, sala de Harrieta. Urrutie est la seule et unique communauté exemptée, par grâce, des aides et quartiers dus au roi de Navarre, que portent ces rôles, Aphat-Ospital s'y trouvant en tant que commanderie de Malte, c'est-à-dire maison noble, et non pas en qualité de paroisse ou village.

Le 14 juin 1394, à Olite, le roi ayant nouvellement institué Bertrand, seigneur de Laxague [en Ostabaret], châtelain de la châtellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port, lui donna, en outre de ses droits de châtelain qui étaient de 50 mesures (cayces) de froment et 110 florins, toutes les rentes royales de Castieillo, Ermendiguren, Tirapu, Bentder et Loyola, lo terminadge de San Juan lo bielh, et ce que lui devaient les laboureurs de Cize, sauf ceux de Béhorléguy et de Saraizcoïti (Sarasquette), montant à 8 livres de morlans, 10 livres de carlins blancs et 30 poules.<sup>2</sup>

Déjà, en 1352, le monastère de Roncevaux avait reporté sur l'église de Saint-Pierre d'Usacoa le patronage qu'il exerçait précédemment sur celle de Saint-Jean d'Urrutie, et, après que cette dernière eut été reconstruite, dans la seconde moitié du XVI siècle, par les soins d'un évêque de Bayonne qui lui adjoignit l'église voisine de Harriette, les chanoines navarrais s'abstinrent de faire valoir des droits anciens disparus avec le bâtiment primitif.

La nouvelle église et son annexe figurent dans l'Ordre de convocation du clergé du diocèse de Bayonne, du 20 septembre 1577, cité plus haut: "Rector de Urrutia et de Harriette". On trouve

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Montagnes ou monticules du pays de Cize. Un compte de Pées de Labis, receveur pour le roi de la châtelleine de Saint-Jean en 1364, mentionne les rentes "del puy del Castieillo" et "del puyo de Tirapu, cerca Sant Johan" (Arch. de Pampelune, caisse 19, no. 2).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. de Pampelune, c. 70, no. 24.

ensuite, mentionnées dans un testament de 1615, les églises de San Juan de Urrutia et de San Pedro de Usacua, et dans une visite pastorale de 1703 la paroisse de Saint-Jean de Urrutie et son annexe Sainte-Madeleine de Harriette.

Zabalze ou Çabalce. — Ce village est situé, comme son nom l'indique, dans un large vallon. On y trouvait l'ancien palacio seigneurial d'Arsoritz, devenu commanderie de Roncevaux avant 1428, et la maison de Socarro que l'on croit avoir été anoblie par Charles-Quint, lorsque son armée occupa le pays de Cize.

M. l'abbé Haristoy, à qui il arrivait parfois de travestir inconsciemment les documents et les auteurs qu'il compulsait, assure que la commanderie d'Arsoritz dépendait de l'ordre de Malte. "Elle commença — ajoute-t-il<sup>2</sup>— par être une abbaye laïque appartenant à Marie de Lahet, fille de Martin, seigneur de Lahet au Labourd et de Peralta en Haute-Navarre. En 1147, elle en fit don à l'église, de Pampelune. Comment passa-t-elle aux chevaliers de Malte?" Mais Arsoritz ne fut jamais possédé ni par les Lahet, ni par l'église de Pampelune, ni par l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. La vérité est qu'en 1147, Marie de Lehet ou Lahet, fille de Semen-Fortun, seigneur de Lehet de Sare, en Labourd, et de Toda, sa femme, et sœur de Martin-Semen, seigneur de Lehet et de Peralta, donna, du consentement de ses deux fils, Pierre et Martin, et pour les âmes de ses défunts maris, Iñigo-Lopez de Soria et Lope-Iñiguez de Borovia, à Loup, évêque de Pampelune, entre autres biens, la abadia de Alzorriz, 3 qui était un village de la vallée d'Unciti, dans la merindad de Sangüesa, et dont le patronage advint aussi à Roncevaux par la donation que lui en fit le roi Charles III, en 1416. Les deux noms offrant quelque analogie, l'excellent curé de Ciboure crut qu'il pouvait sans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Socarro de Zabalça, honrada con especial merced del Emperador Carlos V (Martin de Vizcay, *Drecho de naturaleza*, 1621, Memoria de las casas remissionadas de la baxa Navarra).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Les Paroisses du Pays Basque (Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, no. d'août 1897, p. 348). — Pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, Pau, 1900, in-8°, p. 88.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Moret, Annales del Reyno de Navarra, éd. de 1766, in-f°, t. II, pp. 282, 365 et 427.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Arch. de Pampelune, caisse 137, no. 32.

inconvient, pour corser son article sur Arsoritz, identifier la commanderie bas-navarraise avec le village de la vallée d'Unciti.

Péregrin d'Arsoritz fut témoin, en 1189, de la donation de l'église Saint-Vincent de Saint-Michel *de Pede Montis* à Saint-Jacques de Compostelle.

Il y a dans la commanderie d'Arsoritz — nous dit un dénombrement de 1479¹— une bonne maison où le commandeur fait sa résidence avec sa famille, une petite chapelle avec un autel et une image de la sainte Foy, faite en bosse; ledit autel est dans un endroit fort indécent, puisqu'il est dans le chai, parmi de vieux coffres et les cuves, etc.

Le 17 novembre 1577, Henri III, roi de Navarre, nomme commandeur d'Araoritz son cher et bien amé M°Domingo de Loïtéguy, seigneur de la salle de Çaro, à la présentation du prieur et des chanoines de Roncevaux. 1592, "la comanderie et hospital d'Arsoritz, ab toutes ses appartenences, de temps immemorial ença es estade membre et pertenence de l'ospitau generau de Roncesbaux".²1641, "la noble casa de Arsoritz deu lugar de Çabalce, parroquia de San Pedro de Usaqua, en Cise".

1619, "la gentilesse et maison de Socarrua, de la paroisse de San Pedro de Usacua, en Cize".

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. des Basses-Pyrénées, *G. 210*. Raymond, *Inventaire sommaire de ces archives*, t. VI, p. 40.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>En 1591, le capitaine Valentin de Belsunce, mestre de camp d'un régiment de gens de pied de S. M., avait obtenu de Henri IV des lettres de don de la commanderie d'Arsoritz en prétendant que, durant les guerres de religion, Domingo de Loïtéguy avait favorisé les rebelles. Dans une enquête faite en la chancellerie de Saint-Palais, les 6, 8 et 14 mars 1592, devant Michel de La Mothe, vice-chancelier de Navarre, onze témoins attestent la conduite correcte du seigneur de Çaro. Ils le connaissent depuis, les uns, 20, 24, 30, 36 ans, les autres, 40 et 54 ans, et déclarent qu'il s'est toujours comporté comme un bon et fidèle sujet du roi, hantant les sujets fidèles de S. M., tant ceux de la religion réformée que ceux qui font profession de la religion-de l'église de Rome. Quoique catholique, Loïtéguy ne se départit jamais, pendant les troubles, de l'obéissance qu'il devait à la reine Jeanne d'Albret.

Domingo- de Loïtéguy fut maintenu dans la possession de la commanderie, et, par lettres patentes datées de Paris le 15 janvier 1595, Henri IV en pourvut Bernard de Loïtéguy, dit de Çaro, avocat en la chancellerie de Navarre, en considération des services du père.

# XII.

La Madeleine. — Appelé anciennement Sainte-Marie-Madeleine de Beitbeder (du béarnais beit "beau" et beder "voir") et la Madeleine de Réculuza (de erreka luze "long ruisseau"?), ce très ancien prieuré dépendait de l'abbaye de Lahonce, de l'ordre de Prémontré. Paul Raymond¹a eu le tort de le situer à Saint-Michel-le-Vieux, en le confondant avec le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine d'Orisson (Orizun); naturellement M. l'abbé Haristoy a reproduit l'erreur, et M. Colas l'a suivi.

L'église de la Madeleine se trouve assez prés de Saint-Jean-Pied-de-Port, sur la rive droite du Lauribar et à environ 1800 mètres de celle de Saint-Jean-le-Vieux, et bien qu'elle fût annexe de cette dernière, le prémontré pourvu du prieuré était en même temps curé de la paroisse voisine d'Ispoure, au moins depuis la' seconde moitié du XV° siècle.

Le mardi avant la fête de Noël de l'an du Seigneur 1328, en l'église de Sainte-Marie-Madeleine, le révérend père en J.-C. monseigneur En Per-Arnaud, par la grâce de Dieu abbé de l'abbaye de Lahonce et "monseignor En Pere Arnaut, prior et caperan de le glisie de Sancta Maria Magdalene de Beitbeder", promettent, pour eux et pour le prieuré de ladite église de Beitbeder, à En Guillem-Arnaud, seigneur de la salle d'Irumberry, et à ses héritiers et successeurs nés et à naître, qu'ils ne prendront, recouvreront ni n'achèteront terre, verger, ni autre héritage soumis audit seigneur d'Irumberry et à ladite salle d'Irumberry, sans la volonté et l'autorisation audit seigneur ou de tous ceux qui, par la suite, seront seigneurs ou dames de ladite maison et salle d'Irumberry. L'honoré et saint homme NArremon-Arnaud de Lacarre, chapelain majeur de la ville de Saint-Jean, et En Bernard de Sault furent les témoins de cet engagement.<sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées, p. 141, verbo Réculus. Du reste, M. Raymond a consacré un article à La Madeleine, hameau de Saint-Jean-le-Vieux, et un autre à Orisson.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Bibl. nat., mss., Collection Duchesne, vol. 114, fo 172.

1364 "Belbeder cabo Sant Johan" est mentionné dans un compte du receveur royal de la châtellenie de Saint-Jean.¹

Le 2 novembre 1489, en l'église de la Madeleine de Réculuza, lieu ordinaire des assemblées du syndicat établi de toute ancienneté par les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port et ceux du pays de Cize pour l'administration et la garde des montagnes, pâturages, herbes, eaux et bois communs, se réunissent plusieurs gentilshommes, un grand nombre d'habitants du pays, procureurs des antres habitants, et les bailli et jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port, faisant pour eux et les autres habitants de la ville, afin de consigner par écrit les usages de tout temps observés. Ils arrêtent un réglement qui entrera en vigueur à la Pâque suivante et durera deux ans, après quoi il sera renouvelé. L'assemblée maintient l'usage ancien de nommer, chaque année, douze députés préposés à la garde desdits monts, pâturages, etc., dont huit pour le pays de Cize et quatre pour la ville de Saint-Jean. Suivant l'usage, ces députés prêteront serment sur la Croix et les saints Évangiles, en l'église de la Madeleine de Réculuza, ceux du pays entre les mains des jurats de Saint-Jean, et ceux de Saint- Jean entre les mains de l'alcalde, ou de quelqu'un choisi par le pays en place de l'alcalde. Il y a vingt-cinq articles. L'article 15 défend, sous certaines peines, aux cristianos (cagots) du pays de Cize ou de Saint-Jean de couper aucun autre arbre que ceux appelés astigarra (érable), verni (?) et ollacarana (prunellier). L'article 16 pose pour loi et ordonnance antique entre ladite terre de Cize et la ville de Saint-Jean que nul cristiano n'a le droit de mettre aucun bétail ou troupeau dans les lieux communs desdites terre et ville, sinon tant seulement un porc à engraisser pour sa maison et un roussin ou un âne pour porter les outils de son métier<sup>2</sup> et transporter son bois de chauffage, et s'il en met davantage, que lesdits députés en fassent carnalage sans aucune merci. L'article 17 porte que par loi et ordonnance antique, les cristianos ne paient aucune charge royale ni locale avec ceux desdites terres et ville, et cela par la raison qu'ils

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Arch. de Pampelune, c. 19, no. 2. — Brutails, *Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre*, Paris, 1890, in-8°, p. 98.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Généralement les cagots exeçaient les métiers de charpentier et de maçon.

vivent séparés et en dehors d'eux, au moyen d'aumônes des bonnes gens, sans qu'ils aient ni autorité ni préeminences et sans qu'ils puissent jouir de In liberté des autres habitants. D'après l'article 19, les bêtes carnalées seront: suivant l'usage, menées sur le pré de l'église Saint-Pierre de Saint-Jean-le-Vieux, lieu commun au pays de Cize et à la ville de Saint-Jean, et là, les deux grandes cloches carillonnant avec grande solennité, on fera le partage desdites bêtes. Les députés de Cize en auront deux tiers et ceux de Saint-Jean un tiers. Les deux témoins de ce réglement furent les honorables frère Lorenz de Béhère, recteur d'Ispoure et moine (monje) de la Réculuza, et M° Martin de Lacarre, notaire, vecino du pays de Cize.

1594, "el palazio y torre de Irumberry de la Reculussa, parroquia de San Pedro, en la tierra de Cissa"; 1610, testament dans lequel il est dit que le corps de "Doña Ann de Lacarra, señora de Irumberry" (morte en 1593), avait été enterré dans l'église de Madalena de Réculuza.

20 février 1614, lettres patentes par lesquelles Louis XIII concède à Antoine de Loïtéguy et Jeanne d'Irumberry, seigneur et dame d'Irumberry, la juridiction civile en première instance sur leurs emphytéotes et tenanciers dépendants de la maison d'Irumberry, en la paroisse de la Magdeleine; 1615, "Don Juan de Villanueva, rector de Ispura y vicario de la Magdalena de Reculunza"; 1619, "la cassa llamada Sala y la cassa llamada Hospitalia sitas en la parroquia de la Madalena de Reculusa, et, Don Juan de Villanueba vicario de la yglesia de la Madalena de Reculusa"; 1713, l'église de Sainte-Marie Magdelène, paroissiale de Réculuza, oit se trouve le tombeau de la salle d'Irumberry.

Aphat-Ospital. — C'était une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, avec une église paroissiale située à 7 ou 800 mètres de celle de Saint-Pierre d'Usacoa et dont, la présentation appartenait au grand prieur de Navarre.

1194, "Hospitale et oratorium de Apate"; 1253, frère Sanche de Bascassan, commandeur de Apaytia; 1577, Ordre de convocation du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. de M. Paul Labronche, *Papiers d'Oïhenart*.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Livre d'or de Bayonne, publié par M. l'abbé' Bidache, Pau, 1006, p. 108. Revue basque. Vol. VII, 3.

clergé du diocèse de Bayonne: "Rector Sancti Blasii de Abbate sive Appate hospitalia"; 1662, paroisse d'Apat-Ospital; 1708, Jean d'Irigaray, curé de la commanderie de Saint-Blaise; 1742, paroisse Saint-Blaise d'Apat-Ospital.

Harriette. — Château et village dont l'église — ou à mieux dire la chapelle — était distante d'environ 1400 m. de celle de Saint-Pierre d'Usacoa.

Vers 1168, Ochoa de Harriette; 1388, "palacio de Arrieta"; 1592, la paroisse de Harriette, au pays de Cize.

Février 1691, lettres patentes d'érection en baronnie, sous le nom de Harriette, des terres, fiefs et maisons nobles de Harriette, d'Aincille et de Montroustéguy.

Aujourd'hui Harriette est une annexe de la cure d'Aincille.

Et on voit ce qu'il en est de l'identification d'Imus Pyrenæus avec Saint-Jean-le-Vieux; je vais essayer de démontrer que celle de Summus Pyrenæus avec le Château Pignon est tout aussi chimérique.

(A suivre.)

JEAN DE JAURGAIN.